

Affaire Macron-Benalla : oui la destitution est possible, article 68 !



Le journal Le Monde ne se doutait pas qu'en ouvrant la boîte de Pandore, il allait provoquer une crise politique majeure. On aurait été moins surpris si l'identification d'Alexandre Benalla sur la vidéo du premier mai avait été révélée par le Canard enchaîné ! Redoutant les sanctions jupitériennes, le quotidien tente de faire amende honorable, ouvrant ses colonnes à Benalla et pleurnichant sur le sort de Macron, transformé en victime sur fond de théories complotistes (ingérence russe via twitter, projet de casser la dynamique de la coupe du Monde...) Un petit coup de pouce pour le président mis en difficulté... par ceux-là mêmes qui l'ont mis en place ! Et quand Patrick Buisson qualifie le système politique français de « Médiacratie » depuis 2017, il sait de quoi il parle !

La déclaration choc d'Emmanuel Macron à la Maison de l'Amérique latine, le 24 juillet dernier, revenait à dire : « je ne me retirerai pas ! ». Minimisant les faits (« une tempête dans un verre d'eau ») il s'est bien gardé de répondre à la question que se posent tous les Français : pourquoi avoir

cherché à créer, dans le dos des corps constitués de l'Etat, une hiérarchie parallèle ?

https://youtu.be/NH5xzfq1_ck

C'est dans l'hémicycle du parlement que la riposte a été la plus vive. Et comme à l'accoutumée, Mélenchon a pris le rôle de leader : flanqué de la franco-gabonaise Danièle Obono, députée du XVIIIe (et proche du parti des Indigènes de la République) et d'Eric Coquerel, député FI de Seine Saint-Denis, il donne le 27 juillet 2018 une conférence de presse de 45 minutes plutôt brillante, avec le talent de pédagogue qu'on lui connaît. Il reproche à Macron de s'en prendre à la presse, au pouvoir judiciaire (qu'il accuse de violer le secret de l'instruction), et à l'opposition parlementaire. Personne n'est épargné : ni la garde des Sceaux, qui n'a rien à dire sauf qu'elle ne savait rien, ni le ministre chargé des Relations avec le Parlement qui pensait que Benalla était « un bagagiste », ni le Premier ministre, qui a préféré le Tour de France à l'hémicycle...

<https://www.youtube.com/watch?v=mMXFenwAL0A>

Et les noms d'oiseaux n'ont pas manqué de pimenter le discours : « pieds nickelés de l'Elysée », « copinage malsain », « cour des miracles »... pour lâcher enfin : « policiers et gendarmes seraient bien inspirés de faire les dénonciations que leur devoir commande » Puis il évoque la réforme constitutionnelle, brusquement interrompue sous la pression des événements, pour exiger qu'elle soit soumise à un référendum populaire.

Sauf qu'il a un peu trop tendance à tout mettre sur le compte de ce qu'il appelle la « monarchie présidentielle », lui qui au passage était favorable à la suppression du Sénat ! Qu'importe ! Son rôle moteur dans la mise en œuvre de deux motions de censure contre le gouvernement, restera dans les

Annales de l'assemblée. Car il a réussi ce tour de force de faire voter son texte par l'ensemble des partis d'opposition et même à se faire applaudir par Christian Jacob à la fin de son intervention à l'Assemblée nationale ! Il faut tout de même le faire !

<https://youtu.be/GIvSREvFjwE>

Mais une nouvelle étape a été franchie par le quotidien Libération qui, le 25 juillet dernier, éditait un article sur la possibilité de destituer un président de la République.

http://www.liberation.fr/checknews/2018/07/25/le-president-de-la-republique-peut-il-etre-destitue-et-si-oui-pour-quelles-raisons_1668487

Selon l'article 68 de la constitution, le président ne peut être destitué « qu'en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat ». Or, selon le constitutionnaliste Didier Maus, un « comportement personnel indigne de sa fonction » entrerait dans ce cadre. Techniquement, la demande doit émaner d'au moins 58 députés puis, elle doit être jugée recevable par le Bureau de l'Assemblée nationale avant d'être soumise au vote des deux assemblées, réunies en Haute Cour de justice.

Mais après avoir jeté une bouteille à la mer, le quotidien Libération se ressaisit : « si la destitution est techniquement possible, elle est irréaliste ». Ah bon, pourquoi ? Christian Jacob, le chef des Républicains, l'avait pourtant déjà tenté contre François Hollande en 2016 pour divulgation d'informations sensibles relevant du secret de la défense. Mais le Bureau de l'Assemblée avait jugé le motif non recevable. En ferait-il de même cette fois-ci ? Sinon, le vote à bulletin secret prévu par la loi pourrait réserver bien des surprises ! Mais est-ce bien dans l'intérêt des médias que de souhaiter publiquement la « mort du roi » ?

Et Marine le Pen dans tout cela ? Elle n'aura eu droit qu'à quelques interrogatoires chez Bourdin Direct et l'on retiendra tout particulièrement celui du 27 juillet 2018 par Apolline de Malherbe, cette star de la télé, fidèle à son patron, qui ne fait toujours pas la différence entre journalisme et militantisme.

<https://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/marine-le-pen-face-a-a-polline-de-malherbe-en-direct-1092110.html>

Mais Marine a l'habitude et elle connaît parfaitement les détails du dossier Macron-Benalla : « on ne peut accepter une police parallèle au cœur de la République. C'est le début d'une dérive très grave ». Elle s'indigne surtout de la manière dont les travaux de la Commission ont été sabotés par les hommes de Macron. Cherchant à déstabiliser son invitée, la prof de journalisme à Science Po tente de faire un parallèle assez grotesque, et surtout hors sujet, entre Jean Marie Le Pen, qui avait molesté une opposante sur un marché et Benalla qui s'est permis de frapper, en se faisant passer pour un policier, un couple de manifestants lors du défilé du 1^{er} mai... Quelle nullité !

Hector Poupon